



Assemblée primaire municipale du 21 juin 2022

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le mardi 21 juin 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 7 décembre 2021.
3. Présentation des comptes 2021.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2021.
5. Divers.

1. Message de bienvenue

Le Président René Jacquier ouvre la 4^{ème} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Praffleuri et dévolue aux comptes 2021. Il liste les noms des personnes excusées, salue et remercie toutes les personnes présentes. Il souhaite notamment la bienvenue à Stéphane Jordan, Président de la bourgeoisie de Collonges et à Maxime Lambercy, expert réviseur auprès de Nofival SA.

Comme les mesures sanitaires liées au COVID ont été levées, l'assemblée est réunie à la salle multi-activités et non dans la salle de gymnastique. Dans son message introductif, le Président regrette les nombreux tourments qui secouent le monde et dont les répercussions se font sentir jusque chez nous, notamment par le biais de la hausse des prix de nombreux biens. Malheureusement, sur le plan communal, la lecture des comptes démontrera que la population doit s'attendre à des hausses des taxes des services autofinancés, en particulier ceux qui concernent l'eau potable et l'épuration.

Le Président nomme les scrutateurs : Mme Anne Chambovay et M. Yann Métroz.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 26 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 7 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 7 décembre 2021 ayant été mis à la disposition des citoyens sur le site internet et au guichet communal, conformément à l'article 100 de la loi sur les communes (LCo), le Président propose de ne pas le lire.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée qui approuve le contenu du procès-verbal.

3. Présentation des comptes 2021

- Avant de procéder à l'exposé des comptes, le Président remercie le comptable, Rosario De Palma, pour sa vision et son travail. Il qualifie les comptes de très bons.
- Au cours de sa présentation, le Président expose les chiffres récapitulatifs, en les comparant avec les montants des comptes 2020 et ceux du budget 2021. Il fournit des explications au sujet des variations les plus importantes entre les chiffres présentés.
- Le Président relève la participation extraordinaire de la bourgeoisie à l'entretien des routes de montagne.



Assemblée primaire municipale du 21 juin 2022

- Les investissements, le bilan, les indicateurs financiers et un comparatif des chiffres de base pour les années 2008 à 2021 sont également présentés par le Président. Les chiffres principaux sont :
Charges nettes de fonctionnement avant amortissements : CHF 2'281'652.00
Recettes nettes de fonctionnement : CHF 2'864'271.00
Excédent de revenu : CHF 582'619.00
Marge d'autofinancement : CHF 1'159'095.00
Investissements nets : CHF 971'975.00
Fortune au 31 décembre 2021 : CHF 4'073'408.00
- Michel Tacchini prend la parole, afin d'expliquer la différence entre les montants engagés et ceux budgétisés pour la salle Prafleuri. Il justifie ces écarts par des travaux d'entretien des façades et le remplacement d'une porte d'accès à la salle.
- En réponse à une question de Louis François Zingg, Ludovic Aigroz signale que les travaux du Bouet touchent à leur fin et que la population pourra bientôt boire l'eau de cette source.
- Le Président aborde le problème de fuites d'eau dont les origines ne sont pas connues. C'est pourquoi le réseau d'eau de certains quartiers sera bloqué, afin de détecter le secteur concerné par d'éventuelles fuites.
- Frédéric Guex s'interroge sur le montant qu'il reste à investir dans des objets liés à l'eau, alors que l'installation de filtration est installée. Ludovic Aigroz lui répond que ce montant englobe l'ensemble des travaux qu'il reste à réaliser.
- Le Président revient sur les financements spéciaux : eau potable, eaux usées et traitement des déchets. Ces services doivent être autofinancés. Or, les recettes actuelles ne couvrent de loin pas les dépenses et créent des insuffisances que la commune doit rembourser dans les huit ans. Par conséquent, la Municipalité devra augmenter ces taxes.

4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2021

Maxime Lambercy de la fiduciaire Nofival lit un rapport résumé de la vérification des comptes 2021. Il précise que l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu, que l'endettement net de la Commune est faible et que le niveau des amortissements comptables est conforme aux prescriptions légales mentionnées dans les art. 83 à 86 LCo et 72 à 75 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo). Il termine en disant que, selon leur appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Il recommande d'approuver les comptes présentés.

La présentation du Président, ainsi que le rapport de l'organe de contrôle ne soulèvent aucune question. C'est pourquoi le Président soumet les comptes à l'approbation de l'assemblée. Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

5. Divers

- Relations avec la bourgeoisie
 - Le Président remercie les membres du Conseil bourgeoisial pour les bonnes relations qui les lient à la Municipalité. Les contacts réguliers que les membres des deux Conseils entretiennent permettent une certaine réactivité.



Assemblée primaire municipale du 21 juin 2022

- Sport
 - Le Président se plaît à saluer les excellents résultats obtenus par Gilles Mottiez en cyclisme, ainsi que par la famille Chambovay lors de la dernière patrouille des glaciers.
- Musique
 - Le Président félicite la qualité des prestations fournies par la Collongienne et ses solistes lors du récent festival de Dorénaz.
- Ukraine
 - Le Président relève le bel élan de solidarité qui s'est mis en place en faveur des ressortissants ukrainiens. Il remercie les organisateurs de la soirée en faveur de l'Ukraine.
- Remerciements
 - Le Président adresse ses remerciements aux personnes qui œuvrent pour la collectivité : les membres du Conseil et l'administration. Il remercie également les personnes qui s'activent soit dans les sociétés, soit individuellement et qui font de Collonges le village qu'il est : un lieu où il fait bon vivre.
- Mobilité douce
 - Dans le cadre du projet d'agglomération, initié par le plan directeur intercommunal (Pdi), le Président a eu l'occasion d'aborder le sujet de l'aménagement de l'accès à Evionnaz. Ces discussions s'inscriront dans des plans sectoriels de mobilité douce.
- Canal
 - Le Président et Tobias Schneider-Richardson rencontreront le canton du Valais et le bureau d'ingénieur Moret & Associés SA au sujet du canal. Si ce dernier devait sortir du village, ce serait l'occasion de créer une route.
- Local du feu
 - Le Président annonce qu'une entreprise sera contactée pour résoudre le problème d'oiseaux.
- Salle Prafleuri
 - Michel Tacchini relate les problèmes d'infiltration d'eau rencontrés à la salle Prafleuri, depuis des années. Une entreprise spécialisée est intervenue et a constaté le mauvais état dans lequel se trouve toute la façade ouest. En effet, de la pourriture est apparue sur une des couches ; Michel espère que la pourriture ne s'est pas trop étalée.
Pour répondre à une question de Frédéric Guex, Michel précise que l'usure du temps et un besoin d'entretien régulier ont fait leur effet. Par conséquent, il estime que la responsabilité de l'entreprise n'est pas engagée. A l'avenir, une attention plus importante sera accordée à cette paroi, afin d'éviter de nouvelles déconvenues.
Malgré ces explications, Louis François Zingg trouve que la description des dégâts et les photos présentées font penser à un problème de concept, dès le départ.
Sur ce même sujet, Silvia Blanchut s'interrogeait sur la présence d'ouvriers sur le toit. Michel Tacchini la rassure à ce sujet, puisque ces ouvriers étaient justement employés à découvrir l'origine des infiltrations.
- Moloks
 - Yann Méroz signale que des sacs non taxés se trouvent souvent dans les Moloks de Planbouis. Ludovic Aigroz le remercie pour cette information et l'invite à prévenir les autorités lorsque cela se produit.



Assemblée primaire municipale du 21 juin 2022

- Rte d'Outre-Rhône – Prougne levant
 - James Brodard indique que l'éclairage public rencontre régulièrement des problèmes. En effet, il constate que des lampadaires sont souvent éteints, comme ce soir par exemple. Ludovic Aigroz lui répond que ce problème a été repéré et qu'il était dû aux récents orages, raison pour laquelle la SEIC est intervenue. Ludovic prend également note de la remarque liée à la puissance des lampadaires qui pourrait être abaissée. Or, cela est déjà le cas et, de plus, aux abords de la route cantonale, il n'est pas possible de le faire.
- Place de jeux – Couvert
 - James Brodard profite également pour partager son inquiétude quant à la sécurité des enfants utilisant la place de jeu du couvert. Le mauvais état de cette dernière ne le rassure pas et il constate que l'installation devient obsolète et dangereuse. Michel Tacchini le remercie pour ces remarques et s'occupera de ce point avec les employés de la voirie.
- Rue Maraichon – Les Oufettes
 - Interpellé par Yann Métroz, Tobias Schneider-Richardson lui confirme que les véhicules des pompiers peuvent circuler sur cette route, malgré la mise en place récente d'une interdiction de circuler. Quant aux véhicules civils, une solution est en cours de réflexion.
- Couvert
 - Justine Mottiez se demande où en est le projet de skate-park ou de terrain de beach-volley. Doris Mottiez annonce qu'une commission sera mise sur pied, dès la prochaine séance du Conseil. Un membre de la jeunesse y sera le bienvenu.
- Location de la salle
 - Frédéric Guex souhaite savoir s'il est toujours opportun de faire payer l'utilisation annuelle de la salle aux sociétés locales. Le Président précise que ce sujet est également un thème sur lequel se penche le Conseil municipal qui entend revoir sa politique de soutien aux sociétés locales.
- Fontaine devant l'église
 - Louis François Zingg constate que les enfants ouvrent souvent la vanne de la fontaine située devant l'église. Il ne serait pas inutile qu'un employé de la voirie bloque le système d'ouverture.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h00.

Collonges, le 25 juin 2022

Pour la Commune

Le Président

René Jacquier

Le Secrétaire municipal

Grégoire Blatter